



**GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

**Références**

N°3620

Date d'affichage: 15/04/20

**Objet**

Octroi d'une garantie d'emprunt à Grand Dole Habitat pour le financement de l'opération de réhabilitation de 130 logements « Le Poiset » et 30 logements « La Fontaine » à Dole

**En vertu de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**DECISION DU PRESIDENT**

**Le Président,**

**VU** le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire du 19 mai 2016 portant délégation de pouvoirs au Président,

**VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**VU** l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article 2298 du Code Civil ;

**VU** le contrat de Prêt n° 104717 en annexe signé entre Grand Dole Habitat, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et consignations ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Grand Dole Habitat sollicite une garantie d'emprunt pour assurer le financement de l'opération de réhabilitation de 130 logements « Le Poiset » et 30 logements « La Fontaine » à Dole.

**Prêt PAM Eco-prêt :**

- Prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations
- Montant : 2 340 000,00€
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat – 0,25%
- Taux de progressivité échéance : 0%
- Révisabilité du taux d'intérêt et du taux de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt soit inférieur à 0
- Profil d'amortissement : Echéance prioritaire / intérêts différés

**Prêt PAM Taux Fixe complémentaire à l'Eco-prêt :**

- Prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations
- Montant : 944 060,00€
- Durée d'amortissement : 15 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Taux Fixe
- Taux : 0,48%
- Taux de progressivité échéance : 0%
- Révisabilité du taux d'intérêt et du taux de progressivité à chaque échéance : sans objet
- Profil d'amortissement : Echéance prioritaire / intérêts différés

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

**Article 2 :** d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 284 060,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°104717 constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

**Article 3 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :** La collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services Communautaires et le Directeur des services Financiers sont chargés de l'exécution de la présente décision, dont copie sera diffusée aux services suivants :

- Direction des Finances : 1
- Trésorerie : 1
- Moyens Généraux : 1
- Caisse des Dépôts et Consignations : 1

Fait à Dole,

Le 10 avril 2020

Le Président,

Jean-Pascal FICHERE

